

PARIS LA PLUS GRANDE VILLE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL?

La démographie des villes de l'Europe du Moyen Age est un domaine des recherches médiévales où le progrès des connaissances historiques fut, au cours de ces dernières décennies, très sensible.

Ainsi, lorsque quatre éminents médiévistes ont voulu présenter au Congrès des Sciences historiques, en 1950, un bilan provisoire des recherches sur la démographie du Moyen Age, il leur fallut accorder la plus grande place à la population des villes¹. Quelques années plus tard, on vit paraître l'excellent ouvrage de Roger Mols consacré à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle². L'attrait de la démographie urbaine s'explique en grande partie par l'état de la documentation.

Les milieux urbains se rendirent compte avant les autres de l'utilité d'une connaissance statistique deux-mêmes: les besoins du fonctionnement du mécanisme économique aussi bien que les considérations fiscales jouèrent en l'occurrence un rôle décisif, en même temps que la mentalité de ces milieux, plus sensible aux problèmes du nombre, ne put que faciliter la tâche. Il n'en reste pas moins vrai que la documentation dont disposent aujourd'hui les chercheurs de la démographie des villes médiévales est dispersée et incohérente, bien loin de répondre aux exigences de la statistique contemporaine.

Les auteurs du rapport parisien ont tenu à prévenir les auditeurs qu'«aux yeux des démographes soucieux d'exactitude et de certitude scientifique, toute recherche démographique tentée pour une période antérieure au XVIII^e siècle risque d'apparaître comme une fantaisie que, suivant leur tempérament, ils qualifieront d'aimable ou de dangereuse». Il serait ainsi illusoire d'espérer que ces recherches puissent apporter des données ne prêtant à discussion, et cela aussi bien en matière des chiffres globaux qu'en ce qui concerne les relations d'âge, de sexe ou de mobi-

¹ C. Cipolla, J. Dhondt, M. Postan, Ph. Wolff, Rapport collectif: *Moyen Age*, dans: *IX^e Congrès International des Sciences Historiques*, t. I, Paris 1950.

² R. Mols, *Introduction à la démographie historique des villes d'Europe du XIV^e au XVIII^e siècle*, t. I—III, Louvain 1954—1956.

lité. Il est donc naturel que des constructions destinées à ordonner et à relier en un ensemble logique, des faits, des hypothèses et des interpolations soient entièrement légitimes³. C'est ainsi que les efforts déployés en vue de déterminer de façon réaliste le nombre des habitants des villes du Moyen Age se sont avérés fructueux. Dans le contexte de l'ensemble de l'économie médiévale, les données relatives à la population des centres urbains, que les historiens modernes avaient retenues d'après les chroniqueurs de l'époque et qui indiquaient des chiffres fantastiques, allant jusqu'à des dizaines et des centaines de milliers ont dû paraître anachroniques. Une analyse plus poussée des sources est venue confirmer les doutes dictés par le bon sens et a conduit à des estimations beaucoup plus modestes, mais sans doute plus proches de la réalité. Il s'est avéré, en effet, que les plus grands centres urbains de l'Occident médiéval atteignaient, dans la zone du nord, 30 000 habitants, dans la zone continentale et atlantique 60 000 et, dans celle du sud 100 000⁴.

Dans ce tableau, une seule brèche demeurerait ouverte: c'était le Paris médiéval. Si, en effet, pour la plupart des villes, il fallait fonder les conclusions sur des sources rares et fragmentaires en recourant à des suppositions, interpellations et hypothèses, pour Paris, en revanche, nous disposons d'un recensement global attestant que cette ville comptait, en 1328, 61 098 feux. En admettant même le coefficient le plus bas par feu, l'on obtenait pour Paris plus de 200 000 habitants. Ce chiffre contrasterait par trop avec tout ce que nous savons de l'ordre de grandeur de la population d'une ville médiévale pour ne pas éveiller de doutes et de protestations. Il est vrai que ces doutes et ces protestations se sont fait attendre. C'est que la situation était, en effet, fort paradoxale: comment rejeter un mention explicite effectué pour les besoins de la pratique administrative, alors que la plupart des estimations doivent se fonder sur des mentions de chroniqueurs? L'écart, toutefois, semblait trop grand pour être accepté comme véridique. En 1955, au Congrès des sciences historiques à Paris, lors de la discussion qui suivit le rapport sur la démographie du Moyen Age, le démographe et médiéviste belge M. A. Arnould ouvre l'attaque en affirmant que le document en question doit être rejeté⁵. Roger Mols, lui aussi, refuse fermement d'accorder foi à ce qu'indique à propos de Paris, l'état des feux de 1328⁶. Une réfutation développée de ce témoignage est apportée, en 1956, par Philippe Dollinger dans son étude dont le titre pose la question: «210 000 ou 80 000 habitants?»⁷; l'auteur se prononce de façon catégorique en faveur de ce second chiffre. Et, finalement, le démographe américain Josiah Cox Russel, dans un ouvrage sur

³ Voir J. C. Russell, *Recent Advances in Mediaeval Demography*, «Speculum», t. XL, 1965; F. Carpentier, J. Glénisson, *Bilans et méthodes: La démographie française au XIV^e siècle*, «Annales E.S.C.», 1962, pp. 109 sqq.

⁴ R. Mols, *op. cit.*, t. II, pp. 38 sqq. J. C. Russell, *Late Ancient and Medieval Population*, Philadelphia 1958, tables 63—65; H. Samsonowicz, *Zagadnienia demografii historycznej regionu Hanzu w XIV - XV w.* [Problèmes de démographie historique de la région de la Hanse aux XIV^e - XV^e s.], «Zapiski Historyczne», t. XXVIII, 1963, p. 550.

⁵ IX^e Congrès International des Sciences Historiques, t. II, Paris 1951, p. 38.

⁶ R. Mols, *op. cit.*, t. I, pp. 323 sq.

⁷ Ph. Dollinger, *Le chiffre de population au XIV^e siècle: 210 000 ou 80 000 habitants?*, «Revue Historique», t. CCXVI, 1956, pp. 35 sqq.

la population de l'antiquité tardive et du Moyen Age, rejoint l'opinion de ceux qui n'acceptent pas, pour Paris, la véracité des données de l'état des feux⁸.

Soutenue par l'autorité de ces quatre savants versés depuis de longues années dans la pratique des recherches sur la démographie médiévale, la réfutation du témoignage de 1328 semble désormais tacitement acceptée par la *communis opinio studiosorum* et ne soulève plus, paraît-il, d'opposition ni de polémique⁹. Je n'estime pas pour autant que le refus d'accepter l'information de 1328 soit justifié de façon convaincante.

Le document, qui fait l'objet du litige, fut publié pour la première fois, dans la première moitié du siècle passé, par Dureau de la Malle¹⁰. L'édition laissait beaucoup à désirer et le commentaire qui l'accompagnait (d'après les calculs de son auteur la France aurait compté, en 1328, 60 millions d'habitants) suscita des critiques écrasantes¹¹. Le document lui-même n'en fut pas moins entré dans la circulation scientifique et si, en 1823 encore, J. A. Dulaure, dans son histoire de Paris, indiquait pour Paris le nombre de 49 000 habitants¹², les historiens qui lui succédèrent ne descendaient plus au-dessous de 200 000 habitants¹³. En 1929, enfin, Ferdinand Lot consacre une excellente étude à l'analyse de «l'état des paroisses et des feux en 1328» et publie le texte avec une rigueur exemplaire, lui restituant sa valeur scientifique aux yeux des historiens¹⁴. Connue pour son esprit critique, ce

⁸ J. C. Russell, *Late Ancient ...*, pp. 106 - 107. Dollinger ne fait pas état de l'exposé d'Arnould (qui, simple intervention au cours des débats, était d'ailleurs démunie de tout appareil scientifique) et n'a connu l'ouvrage de Mols qu'après avoir écrit son article. Russel, en revanche, cite Arnould mais ne profite pas de l'ouvrage de Mols, qu'il n'a lu, lui aussi, qu'après avoir terminé le sien (p. 8: «I have seen but not used Roger Mols' Introduction[...] an excellent work»), mais ne fait dans son ouvrage aucune allusion à l'article de Dollinger.

⁹ A. Friedmann, *Paris, ses rues, ses paroisses du Moyen Age à la Révolution. Origine et évolution des circonscriptions paroissiales*, Paris 1959, pp. 295 et 345; l'auteur accepte sans discussion le chiffre de 215 000 habitants, donné pour le Paris de 1292 par H. Géraud dans son *Paris sous Philippe le Bel* (voir note 26) mais semble ignorer les controverses autour du nombre de population de Paris. N. Mollat, *Notes sur la mortalité à Paris au temps de la Peste Noire d'après les comptes de l'oeuvre de Saint-Germain-l'Auxerrois*, «Le Moyen Age», t. LXIX, 1963, pp. 505 sqq; tout en indiquant que la question du nombre d'habitants de Paris prête à discussion, l'auteur accepte les calculs de Friedmann.

¹⁰ Dureau de la Malle, *Mémoire sur la population de la France au XIV^e siècle*, «Mémoires de l'Académie des Inscriptions», t. XIV/2, 1840, ainsi que du même auteur *Un document statistique inédit. L'état des paroisses et feux des baillages et sénéchaussées de France en 1328*, «Bibliothèque de l'École des Chartes», t. II, 1840 - 1841, p. 169 sqq.

¹¹ A. Guillard déjà, dans ses *Éléments de statistique humaine ou démographie comparée*, Paris 1855, avait prit position contre Dureau de la Malle mais une critique à fond de l'édition de celui-ci et de son commentaire a été faite par A. de Boilisle, *Le budget et la population de la France sous Philippe de Valois*, «Annuaire - Bulletin de la Société de l'Histoire de France», t. XII, 1875, p. 232.sqq, ainsi que par J. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIII au XVII^e siècle*, t. II, Paris 1904.

¹² J.-A. Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris*, t. III, Paris 1893, p. 23.

¹³ E. Levasseur, *La population française*, t. I, Paris 1889.

¹⁴ F. Lot, *L'État des paroisses et des feux de 1328*, «Bibliothèque de l'École des Chartes», t. XC, 1929, pp. 51 sqq; le titre exact du document est: *Les paroisses et les feux des baillies et sénéchaussées de France*.

savant ne craint pas d'affirmer que le recensement destiné à servir les besoins pratiques de l'administration royale avait été effectué d'une manière détaillée et consciencieuse¹⁵ et, en demandant que l'on restitue à ce document l'importance qu'il mérite, il conseille d'y chercher avant tout un ordre de grandeurs¹⁶. Des confrontations avec d'autres sources, ainsi qu'une série de sondages régionaux effectués aussi bien par Borrelli de Serres que par Ferdinand Lot lui-même ont pleinement confirmé la véracité de ce témoignage.

Le passage du document se rapportant à Paris est le suivant: «En la ville de Paris et de Saint Marcel 35 paroisses et 61 098 feux»¹⁷. Le nombre des paroisses est conforme à ce que nous savons du réseau paroissial de Paris de l'époque¹⁸, aussi ne peut-on pas admettre que la note s'appliquait à Paris avec sa région. Il faudrait donc chercher l'erreur dans la note même portant sur le nombre des feux. Mols suppose que les chiffres étaient exacts mais qu'ils indiquaient le nombre des habitants et non celui des feux¹⁹. L'hypothèse est peu probable. Le passage sur Paris aurait constitué, en effet, une exception unique dans tout le document et aurait été en contradiction avec la conception même du recensement²⁰. Un recensement *per capita* aurait été justifié s'il devait être effectué pour les besoins de l'Église, étant donné que les obligations financières de la paroisse dépendaient du nombre de ses fidèles; dans la pratique de l'administration laïque, il constituera encore, durant des siècles, une opération extrêmement rare.

Dollinger et Russel croient simplement à une erreur de copiste. Dollinger suppose que la note originale avait la forme suivante: xxiMlxxxviii et que le copiste avait pris le premier x pour un l²¹. Russel estime de son côté que l'erreur du copiste consista à noter: ^{xx}ij au lieu xxi, c'est-à-dire de remplacer le nombre 21 par 61²².

Or, tout en tenant compte de peu de sensibilité au *quantum*, dont faisait preuve l'homme du Moyen Âge, le peu de respect aussi qu'il montra vis-à-vis des nombres et l'immense quantité des fautes que contiennent les livres de comptes médiévaux, il n'en est pas moins difficile de croire qu'un copiste pût commettre une erreur d'une pareille importance. Marc Bloch soulignait que les nombres fantastiques indiqués par les chroniqueurs médiévaux témoignent d'un manque total de sensibilité à la probabilité statistique, d'un manque aussi de tout esprit d'exactitude²³. Remarquons

¹⁵ *Ibidem*, pp. 54 sq.

¹⁶ *Ibidem*, pp. 304 sq.

¹⁷ F. Lot admet, pour Paris, un coefficient par feux plus bas que dans les autres cas, à savoir 3,5, ce qui l'amène au chiffre de 213 500 habitants (*ibidem*, p. 297).

¹⁸ G. Friedmann, *op. cit.*, p. 412 et *passim*. Voir aussi L. Pommeray, *L'Officialité archidiaconale de Paris aux XV^e - XVI^e siècles. Sa composition et sa compétence criminelle*, Paris 1933, p. 507.

¹⁹ R. Mols, *op. cit.*, t. I, p. 324.

²⁰ Ph. Dollinger le souligne avec raison (*op. cit.*, p. 44, note 1).

²¹ *Ibidem*, p. 42.

²² J. C. Russel, *Late Ancient ...*, p. 107, note 68.

²³ M. Bloch, *La société féodale*, t. I: *La formation des liens de dépendance*, Paris 1949, p. 120. Voir aussi L. Febvre, *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle. La religion de Rabelais*, Paris 1947, pp. 361 sqq.

toutefois que, dans le cas des chroniqueurs, il s'agit de gens de plume, éloignés des aspects pratiques de la vie quotidienne, dépourvus de ce fait d'un certain genre d'imagination et faisant preuve d'un penchant pour l'exagération, propre à leur mentalité. Dans le cas de notre copiste, en revanche, nous avons affaire à un homme familiarisé avec le travail de chancellerie et pour qui l'écriture était un art. Même en admettant qu'il ait pu, par inadvertance, modifier le nombre en le copiant de manière à tripler sa valeur, les différences graphiques qui en résulteraient auraient dû le frapper de toute façon. Une négligence aussi flagrante s'accorderait mal avec le soin scrupuleux dont témoigne tout le reste du document ²⁴.

Nous ne pourrions donc accorder aucune circonstance atténuante au copiste qui aurait transcrit si mal les données concernant Paris. Il faudrait supposer qu'à un certain moment son attention faiblît et qu'il inscrivit sans réfléchir un chiffre faux. Rien, dans le document, ne justifie une pareille supposition et, même ceux qui refusent le plus catégoriquement d'accepter l'information de 1328 comme base du calcul de la population de Paris ne mettent pas en doute la valeur et l'exactitude du document tout entier.

Deux arguments sont avancés, *grosso modo*, en faveur de la thèse selon laquelle le chiffre concernant Paris dans le document de 1328 serait erroné:

- 1) les données des registres fiscaux parisiens de la fin du XIII^e siècle le contredisent,
- 2) il est peu probable que le territoire du Paris médiéval pût contenir une telle quantité de population.

Essayons d'examiner de près ces deux arguments.

Depuis que Jean A. Buchon publia, en 1827, le livre de la taille de 1313, comme supplément à la chronique de Godefroy de Paris ²⁵ et que, dix ans plus tard, Henri Géraud publia le livre de la taille de 1292 ²⁶, l'importance de cette source est bien admise. Boutaric décrivit le contenu du registre conservé aux Archives Nationales (KK 283), où se trouvent les livres de la taille datant des années: 1296, 1297, 1298, 1299 et 1300 ²⁷. Nombre de chercheurs profitèrent dans la suite aussi bien des livres de la taille des années 1292 et 1313, publiés par Géraud et Buchon, que de ceux qui demeurent inédits. Emile Levasseur, en particulier, dans son esquisse synthétique d'histoire des classes ouvrières ²⁸, ainsi que Gustave Fagniez, dans sa monographie classique de l'artisanat parisien au Moyen Age ²⁹, mirent amplement à profit les données contenues dans ces livres de la taille pour analyser le caractère de la pro-

²⁴ Ph. Dollinger (*op cit.*, p. 42) cite cependant le cas où dans une des copies du document on trouve, pour les paroisses d'Anjou le nombre de 62 au lieu de 701.

²⁵ J. A. Buchon, *Chronique métrique de Godefroy de Paris suivie de la taille de Paris en 1313*, Paris 1827.

²⁶ H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel, d'après les documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292*, Paris 1837.

²⁷ E. Boutaric, *Notice sur un manuscrit inédit renfermant le rôle de la taille de Paris pour les années 1296 - 1300*, dans: *Notices et extraits de manuscrits...*, t. XX, 2, pp. 104 sqq.

²⁸ E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, t. I., Paris 1900, pp. 476 sqq.

²⁹ G. Fagniez, *Études sur l'industrie et la classe industrielle à Paris au XIII^e et XIV^e siècles*, Paris 1877, pp. 7 sqq.

duction artisanale à Paris, comme pour déterminer les noms de chaque métier. Mais il fallait attendre le célèbre romaniste suédois, spécialiste d'onomastique Karl Michaëlsson, mort il y a quelques années, pour voir débiter des recherches systématiques sur l'ensemble des registres fiscaux. Après avoir étudié les noms de personnes figurant sur ces rôles ³⁰, il entreprit un travail ardu en vue d'éditer tous les registres. A l'opposé du livre de la taille de 1292, édité fort correctement par Géraud, l'édition de Buchon était dépourvue de toute valeur. Michaëlsson commença donc par rééditer le registre de 1313 ³¹ qu'il fit suivre par les registres de 1296 ³² et de 1297 ³³ — ce dernier ne sortit toutefois de l'imprimerie qu'après sa mort. Trois registres, datant des années 1298 - 1300, restèrent ainsi inédits. Les données sommaires des quatre registres publiés jusqu'ici se présentent comme suit ³⁴:

Année	Nombre des contribuables	Sommes payées
1292	15 200	12 218 liv. 14 s.
1296	10 000	10 507 liv. 5 s.
1297	10 444	10 585 liv. 11 s.
1313	5 979	10 448 liv. 12 s.

La concordance des données est en l'occurrence plus nette dans la rubrique de sommes payées que dans celle de nombres des feux frappés d'impôt, qui est pourtant d'un intérêt fondamental pour le chercheur démographe. Il convient donc de prendre en considération la destination de ces registres.

Parmi les livres de la taille parisiens, celui de 1313 se distingue par son caractère particulier. A l'occasion de l'adoubement de son fils aîné Louis, à la Pentecôte de 1313, le roi Philippe le Bel exige la levée de l'impôt qui lui est dû à ce titre ³⁵; la ville de Paris étant imposée de 10 000 livres *parisis*, les autorités de la ville répartissent cette somme entre ses habitants ³⁶.

Les six autres registres sont liés au rachat, par la ville de Paris, de la maltôte, impôt indirect sur les transactions commerciales (la taxe est d'un denier de chaque livre), établi en 1291, en vue de couvrir les besoins de la défense du royaume ³⁷.

³⁰ K. Michaëlsson, *Études sur les noms de personnes français d'après les rôles de la taille parisiens*, t. I - II, 1927 - 1936.

³¹ *Le livre de la taille de Paris, L'an de grâce 1313*, publié par K. Michaëlsson, Göteborg 1951.

³² *Le livre de la taille de Paris. L'an 1296*, Göteborg 1958.

³³ *Le livre de la taille de Paris. L'an 1297*, Göteborg 1962.

³⁴ Je laisse de côté ici les différences secondaires entre le nombre des feux et celui des contribuables: K. Michaëlsson, dans les listes globales de la taille 1296 et de la taille 1297, donne séparément le nombre des contribuables et celui des feux, en revanche, dans la taille 1313, il n'indique que le nombre des feux.

³⁵ J. Borrelli de Serres, *op. cit.*, t. II, p. 514.

³⁶ Les notes en marge du livre indiquent que seuls étaient imposés les bourgeois exerçant un commerce au sens large du terme. Il suffisait de prouver que l'on n'était pas marchand pour être affranchi de l'impôt (K. Michaëlsson, *Taille 1313*, p. XXI).

³⁷ J. R. Strayer and Ch. Taylor, *Studies in Early French Taxation*, Cambridge Mass. 1939, p. 11, ainsi que J. Borrelli de Serres, *op. cit.*, pp. 368 sqq.

En 1292, Paris décide de la racheter pour 100 000 livres tournois (env. 80 000 livres par.)³⁸ et, dans ce but, les autorités de la ville établissent un impôt spécial, qui devait être perçu en huit ans, en raison de 10 000 livres par. par an, et réparti parmi les habitants; les six registres conservés, tout comme les deux perdus, constituent les rôles de cette répartition.

Si nous savons ainsi que la somme de l'impôt fut répartie par les autorités de la ville, nous ne connaissons malheureusement ni la procédure de cette répartition ni l'échelle de fortune qui lui servit de base. Il ressort de la comparaison des registres que l'assiette de l'impôt ne fut pas la même pour toutes les années, ce qui semble expliquer la différence des nombres de contribuables figurant aux registres successifs. Il reste que, même en laissant de côté le livre de la taille de 1313, le nombre de 5200 feux, qui fait la différence entre le registre de 1292 et celui de 1296, pourrait faire croire à une brusque disparition de la population d'une ville entière, et d'une ville assez importante, pour les conditions de l'époque!

Les chercheurs qui croient pouvoir évaluer la population de Paris à partir des livres de taille, considèrent le registre de 1292 comme le plus digne de confiance, étant donné qu'il est fondé sur l'assiette la plus basse et englobe par conséquent des groupes de population relativement pauvres³⁹ — les domestiques et les valets. Ce dernier argument mérite d'être examiné.

Dans les livres de taille des années 1296 - 1300, se trouvent inscrites séparément deux catégories de contribuables: les «gros» et les «menuz». L'assiette de l'impôt diffère pour les deux catégories: il en va ainsi, du moins, dans le cas d'impôts dont l'assiette nous est connue⁴⁰. Dans les registres fiscaux des années 1296 - 1302, le nombre des menuz dépasse 40% de l'ensemble de contribuables⁴¹. Dans le registre de 1297, ces relations se présentent comme suit⁴²:

	Nombre des feux	%	Sommes payées	%
Les gros	5 360	55.8	8 567 liv. 6 s.	93.7
Les menuz	4 250	44.2	584 liv. 1 s.	6.3

³⁸ Voici, à titre de comparaison, les prix de rachat payés par d'autres villes: La Rochelle 1293 — 11 000 livres; Reims 1294 — 10 000; Châlons 1296 — 9 000. F. Lot et R. Fawtier, *Histoire des institutions françaises au Moyen Age*, t. II: *Institutions royales*, Paris 1958, p. 217.

³⁹ J. C. Russell, *Late Ancient ...*, p. 107: «very few are said to have paid nothing».

⁴⁰ K. Michaëlsson, dans *Le livre de la taille ... 1297*, pp. 238 sq. indique que, en 1303, l'impôt pour la guerre de Flandre était réparti de la manière suivante: *magna subventio* — les personnes possédant *in bonis mobilibus* 500 liv. t. payaient 25 liv. t., les personnes ayant un revenu annuel de 100 liv. t. payaient 20 liv. t.; *parva subventio* — les personnes possédant *in bonis mobilibus* 40 liv. par. payaient 20 s.p., les personnes ayant un revenu annuel de 20 liv. t. payaient 40 s. t. On voit ici que la base de l'impôt est, dans les deux cas, bien différente.

⁴¹ Les rôles sont faits séparément pour les gros et les menuz; dans certains registres, les rôles des menuz manquent et l'on n'y trouve que la somme globale qu'ils doivent payer (par exemple, dans *Le livre de la taille ... 1296*.)

⁴² D'après K. Michaëlsson, *Le livre de la taille ... 1297*; cependant les calculs diffèrent ici de ceux de l'éditeur, puisque j'essaie de séparer ces deux catégories même dans les cas où les registres ne le font pas. Je laisse de côté les «lombars», les monnayeurs, les morts dans l'année (ou au moment de la perception de l'impôt), les marchands de blé et les Juifs.

Les menuz paient de 2 à 5 s. d'impôt, les gros, 6 s. et plus. La taxe la plus élevée, si l'on excepte les compagnies italiennes, semble avoir été imposée à Pierre Marcel, chef d'une riche famille de bourgeois, qui paie 48 livres ⁴³.

En revanche, le livre de 1292, qui contient le plus grand nombre de contribuables, ne distingue pas, dans la forme du moins, les menuz des gros. Il faudrait donc, parmi les 15 200 contribuables inscrits, découvrir et séparer les menuz. Cependant, comme je viens de l'indiquer, nous ne connaissons pas l'assiette de l'impôt qui a pu être réparti d'une manière bien différente, selon qu'il s'agissait des menuz ou des gros; il nous manque donc le principe de base de cette distinction, d'autant plus que la taxe la plus petite est en espèce de 1 s. au lieu de 2 s. Il n'y a que 3 quêtes, figurant à la tête du rôle où les menuz sont inscrits séparément, encore ce nom n'indique-t-il en l'occurrence que ceux qui paient 12 d. (c'est-à-dire 1 s.) d'impôt. Les listes séparées des menuz, faisant éventuellement partie des autres quêtes, se sont-elles perdues ou bien a-t-on inscrit les menuz ensemble avec les gros sur des registres généraux? La question demeure ouverte. On peut supposer en tout cas que le nombre plus élevé des contribuables, en 1292, résulte d'une extension de l'impôt à des couches sociales inférieures. Remarquons à ce propos que le déplacement de la limite inférieure de l'impôt de 2 s. à 1 s. entraîne un accroissement de 50% du nombre des contribuables. Mais est-on déjà parvenu de la sorte tout en bas de l'échelle de fortune?

Ceux qui le pensent en donnent pour preuve l'assujettissement à l'impôt des valets et des domestiques. Le problème n'est pourtant pas aussi simple. On peut avant tout constater avec certitude que le registre n'englobe qu'une partie de ce groupe de population: ainsi par exemple, dans le livre de 1292, ne figurent que 5 valets pour 214 pelletiers et 7 valets pour 124 tailleurs. L'on ne peut pas non plus considérer en bloc les valets et les domestiques comme le groupe le plus pauvre de la population. En effet, en sélectionnant, dans le registre, toutes les personnes inscrites comme valets ⁴⁴, on remarque qu'ils paient des taxes bien inégales. Sur 640 personnes environ que nous avons pu ranger dans cette catégorie, 175 seulement (soit 27%) avaient payé l'impôt le plus bas (12 d.). En même temps, nous avons trouvé des valets et des chambrières payant 10 s. et 20 s. d'impôt; dans un cas, le valet d'un cordonnier paie 5 s. alors que son maître n'en paie que 3 ⁴⁵. Ne connaissant pas l'assiette de l'impôt nous ne savons pas si ces inégalités découlent des différences du revenu annuel des personnes en question ou de la valeur des *bona mobilia* dont elles sont propriétaires.

⁴³ K. Michaëlsson, *Le livre de la Taille ... 1297*, p. 181; les compagnies les plus imposées paient chacune plus de 54 livres. En 1313, Wasselin de Gand, frappé de la plus haute taxe, paya 150 livres (*Le livre de la taille ... 1313*, p. 18).

⁴⁴ Une telle sélection soulève souvent un grand nombre de questions et implique une analyse particulière de chaque inscription. Je n'ai pas tenu compte, en l'occurrence, des personnes inscrites comme compagnons, car, à cette époque, ce terme n'était pas encore utilisé dans le sens qu'il a pris un siècle plus tard; cf. (B. Geremek, *Najemna sila robocza w rzemiośle Paryża XIII - XV w. Studium o średniowiecznym rynku siły roboczej* [La main-d'oeuvre salariée dans l'artisanat de Paris du XIII^e - XV^e s. Une étude sur le marché médiéval de la main-d'oeuvre]. Warszawa 1962, pp. 45 et 147).

⁴⁵ H. Géraud, *op. cit.*, p. 23.

Il semble, de toute façon, difficile de considérer ces rôles où figurent les valets et les domestiques, comme une preuve de ce que les registres d'impôt englobaient toutes les couches pauvres de la population, à la seule exception de mendiants.

Il en va de même pour l'autre argument avancé en faveur de la même thèse, à savoir la modicité de la taxe minime payée: 12 d. représente, certes, une somme peu considérable mais, tout d'abord, 2 s. ne constituent pas non plus une somme importante — telle était la paie d'une journée de maçon (1 s. 10 d.)⁴⁶ — et, en second lieu, dans le livre de la taille de 1313, qui compte le moins de contribuables mais où l'imposition moyenne est la plus élevée, la limite inférieure de la taxe payée est de 18 d., c'est-à-dire moins que dans les registres de 1296 - 1300.

Karl Michaëlsson se montrait fort sceptique quant aux possibilités d'utiliser les livres de la taille parisiens pour des recherches démographiques⁴⁷. Sans pleinement partager le scepticisme du savant éditeur des registres parisiens, je serais enclin d'estimer, comme lui, que le nombre des feux, indiqué dans chacun des registres, ne peut en aucune façon constituer le point de départ pour connaître le nombre des habitants de la capitale de France. Ce n'est qu'en confrontant tous les registres, rue par rue et nom après nom, ne serait-ce que par le moyen des sondages suffisamment représentatifs, et qu'en essayant de reconstruire l'assiette de l'impôt, que l'on pourrait en faire une source utile pour les recherches sur le peuplement de Paris. C'est là cependant une tâche ardue à laquelle personne ne s'est encore attaqué jusqu'ici.

Dans l'état actuel des recherches rien ne permet d'affirmer que, même le registre de 1292, qui est le plus vaste de tous, englobe réellement toute la population, ou même toute la population artisanale et marchande de Paris⁴⁸. L'on peut se demander, étant donné l'accroissement de 50 % du registre de 1292 par rapport à ceux de 1296 - 1300 à la suite de l'abaissement de la base d'imposition, quel serait le nombre des feux dans ce registre si l'on était descendu encore plus bas à l'échelle de fortune⁴⁹.

Passons à présent au groupe d'arguments alléguant l'improbabilité de l'existence, au Moyen Age, d'un centre urbain comptant 60 000 feux, comme on l'indique pour Paris.

L'argument majeur en est celui qui se réfère à la densité de population sur le territoire des villes. Des recherches minutieuses effectuées par Ferdinand Lot permettent d'examiner cette question par comparaison avec d'autres villes françaises⁵⁰. Il en résulte que, si l'on admettait les données sur l'«état des feux» de 1328 comme

⁴⁶ B. Geremek, *op. cit.*, p. 115.

⁴⁷ *Le livre de la taille ... 1313*, p. XV: «Cette variation à propos du nombre des gens imposés montre combien il est aléatoire de fonder une statistique démographique sur les rôles de taille».

⁴⁸ K. Michaëlsson appelle les contribuables inscrits dans les registres de taille, «population marchande» (*Le livre de la taille ... 1313*, p. XIII) ou «classe bourgeoise de Paris» (*Études*, t. II, p. VII).

⁴⁹ A. Toulouse, au XIV^e s., la catégorie de *nihil solvabiles* dépassait considérablement la moitié du nombre de personnes inscrites dans les registres: Ph. Wolff, *Les estimés toulousaines des XIV^e et XV^e siècles*, Toulouse 1956.

⁵⁰ F. Lot, *Recherches sur la population et la superficie des cités remontant à la période gallo-romaine*, t. I - III, Paris 1945 - 1953.

vériques, Paris constituerait une exception absolue ⁵¹. Voici, élaboré par J. C. Russell, le tableau de la densité de population dans les villes du bas Moyen Age ⁵²:

	Nombre des habitants par hectare			
	0-80	81-125	126-175	plus de 176
Villes méditerranéennes	6	15	3	5
Villes atlantiques	10	10	1	1
Villes continentales	11	19	9	2

Les villes de plus forte densité (plus de 200 habitants par hectare) sont, selon Russell, les suivantes:

Beziers	—	322
Tunis	—	289
Bourges	—	289
Embrun	—	242
Venise	—	240
Rostock	—	206.

D'après les calculs effectués par Lot, on pourrait ajouter encore à cette liste deux centres d'une densité particulièrement forte: Albi, avec env. 473 habitants par hectare ⁵³ et Toulon avec env. 500 habitants par hectare ⁵⁴. Certes, ce sont là des cas extrêmes que l'on ne pourrait pas invoquer pour appuyer une hypothèse relative au nombre des habitants de Paris. Ils n'en attestent pas moins qu'une densité de population exceptionnelle, atteignant 500 habitants par hectare d'espace urbain, était techniquement possible, étant donné le peuplement, le genre d'habitat et l'aménagement de la ville médiévale ⁵⁵.

La ville de Paris, d'après les calculs de Géraud, qui n'ont pas été vérifiés jusqu'à présent, s'étendait, en deçà des murs datant de l'époque de Philippe-Auguste, sur 252 ha ⁵⁶; les registres de taille indiquent cependant qu'à la fin du XIII^e siècle, une partie considérable de la population urbaine vivait *extra muros*. A l'étape suivante du développement des fortifications urbaines, les murs construits sous Charles V ⁵⁷ rattachèrent à la ville un territoire de 166 ha situé sur la rive

⁵¹ Ph. Dollinger (*op. cit.*, p. 41) compare les données de dix villes; les indices les plus élevés de densité à l'hectare sont ceux de Toulouse (138) Nuremberg (142) et Metz (157).

⁵² J. C. Russell, *Late Ancient ...*, p. 63, table 66 (les tables 63-65 contiennent de données détaillées pour chaque ville).

⁵³ Données pour l'année 1343: plus de 10 000 d'habitants sur un territoire urbain de 21 ha. (F. Lot, *Recherches ...*, t. II, p. 181). J. C. Russell (*op. cit.*, p. 60) admet, pour Albi, 9341 habitants mais il évalue la superficie de la ville à 100 ha et obtient ainsi 93 habitants à l'hectare.

⁵⁴ F. Lot, *Recherches ...*, t. I, p. 204.

⁵⁵ Pour la densité de la population dans les villes de l'Espagne musulmane, voir L. Torrès Balbas, *Extension y demografía de las ciudades hispano-musulmanas*, «*Studia Islamica*», 1955 (350 habitants en moyenne à l'hectare de superficie totale).

⁵⁶ H. Géraud, *op. cit.*, pp. 469 sq.; la superficie, à l'intérieur des murs, était de 439 ha. Dans les calculs de Géraud il est question de la superficie bâtie. J. C. Russell oublie parfois, dans ses calculs, de distinguer entre superficie totale et superficie bâtie.

⁵⁷ Étude topographique: M. Dumoulin, *Études de topographie parisienne*, t. II, Paris 1930, pp. 138 sqq. Voir aussi N. Delamare, *Traité de la police de Paris*, t. I, Paris 1722, pp. 83 sqq.

droite de la Seine. Remarquons cependant que cette nouvelle enceinte, si elle englobait certains terrains non bâtis encore au moment de la construction des murs, n'en laissait pas moins à l'extérieur plusieurs faubourgs dispersés qui relevaient des paroisses parisiennes et faisaient partie, sur le plan économique, de l'organisme urbain sous sa forme médiévale, où les travaux agricoles entraient dans les occupations professionnelles de la population urbaine⁵⁸. C'est le cas en particulier des territoires situés sur la rive droite de la Seine, sur les terrains de l'ancienne paroisse de Saint-Laurent⁵⁹. Sur la rive gauche de la Seine, le système des murs de Philippe Auguste demeurait intact. Il laissait à l'extérieur des organismes urbains indépendants sur le plan administratif — Saint-Marcel et Saint-Germain-des-Prés⁶⁰ — comme aussi le faubourg Saint-Jacques. Ainsi, les terrains non bâtis, situés à l'intérieur des murs de Charles V et qui figurent encore sur les cartes de Paris du XVI^e siècle⁶¹, se trouvent compensés par les vastes faubourgs. J'estime que, même à l'époque, malgré une dispersion considérable de l'habitat urbain au-delà de l'enceinte de murs, cette estimation de l'espace urbain aurait dû être plus élevée. Cependant, même si l'on admet, pour simplifier la discussion, que Paris comptait, à l'intérieur des murs urbains de Charles V, plus de 213 500 habitants, la densité de 486 habitants à l'hectare, qui en résulterait⁶², ne dépasserait pas la capacité d'une ville médiévale.

Mais ici se pose avec acuité la question relative à la structure de l'habitat et à la situation de logement dans Paris médiéval. Jusqu'à présent, cette question ne rencontre pas chez les chercheurs l'intérêt qu'elle mérite⁶³. Elle demande, pour être résolue, une étude systématique de la topographie de la ville, de son plan de parcelles et du caractère de ses constructions d'habitation. Il convient donc de se borner en

⁵⁸ On sousestime souvent dans l'historiographie urbaine (dans la polémique contre les thèses de Sombart) cette catégorie d'habitants. Des remarques percutantes sur l'agriculture dans les villes médiévales: F. L. Ganshof, *Études sur le développement des villes entre Loire et Rhin au Moyen Age*, Paris-Bruxelles 1943, pp. 60 sq. et aussi R. Mols, *op. cit.*, t. II, pp. 60 sqq. Il suffit de parcourir le *Journal d'un bourgeois de Paris du temps de la Guerre de Cent ans* pour se rendre compte du rôle important joué dans la ville par toute sorte de laboureurs (édition de A. Tuetey, Paris 1881, pp. 68, 128, 359). Or, les personnes de cette catégorie ne sont presque pas mentionnées dans les livres de taille!

⁵⁹ L. Brochard, *Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Laurent à Paris*, Paris 1923, ainsi que A. Friedmann, *op. cit.*, p. 355.

⁶⁰ Pour le développement de ce bourg, voir F. Lehoux, *Le Bourg Saint-Germain-des-Prés depuis ses origines jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans*, Paris 1951. L'auteur accepte comme certain le résultat des calculs effectués par Lot pour tout Paris, mais sans se rendre compte de son manque de conséquence méthodologique elle prend pour base de son calcul de la densité de population le livre de taille de 1292 et obtient, pour la cité, 850 habitants et pour Saint-Marcel, 300 habitants; et pourtant, si les registres d'impôt n'englobent qu'une partie des habitants de Paris, ils sont plus fragmentaires encore dans le cas des terrains situés en dehors des murs.

⁶¹ Le plan d'Olivier Truchet et de Germain Hoyau, publié en annexe dans: M. Poëte, *Une vie de cité. Paris de sa naissance à nos jours*, t. I., Paris 1924.

⁶² H. Géraud (*op. cit.*, n. 469) admet même, pour le Paris de 1292, une densité de population de 654 habitants à l'hectare de terrains bâtis. Il ne s'étonne pas de ce chiffre puisque celui-ci correspond à l'idée que l'on se faisait à cette époque de la ville médiévale.

⁶³ On peut cependant citer un projet d'élaboration de la topographie historique de Paris, lancé il y a cent ans: H. Legrand, *Paris en 1380, avec plan de restitution*, Paris 1868.

l'occurrence à quelques remarques dont je suis le premier à reconnaître le caractère fragmentaire et conjecturale.

On s'est habitué à l'idée que les constructions urbaines médiévales étaient basses, d'un étage, en principe ⁶⁴. Aussi, était-il difficile de concilier l'hypothèse attribuant au Paris du XIV^e siècle plus de 200 000 habitants, avec le fait que le recensement des maisons de Paris, dans la première moitié du XVII^e s., indiquait le chiffre de 20 000 à 25 000 maisons ⁶⁵ et que, pour le XIV^e siècle, ce chiffre aurait dû être considérablement diminué, peut-être même d'un quart.

Cependant, la hauteur des constructions urbaines de Paris, tout comme la densité de sa population *pro casa* dut sans doute différer sensiblement de celles des autres villes de l'Europe continentale.

Les livres de comptes de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu à Paris contiennent une série d'inscriptions relatives aux revenus du loyer des maisons appartenant à cette institution ⁶⁶. On y trouve notamment «les louages de l'ostel [...] assis à Paris au chevet Saint-Landry». Voici leur description portant la date de 1423 ⁶⁷ et répétée ensuite régulièrement chaque année, avec l'indication du loyer annuel payé:

I ^e étage (ou plutôt rez-de-chaussée avec cave) —	64 s.p.
II ^e étage —	48 s.p.
III ^e étage —	48 s.p.
IV ^e étage —	48 s.p.
V ^e étage —	32 s.p.

Au début du siècle suivant, nous trouvons, dans un livre de comptes ⁶⁸, la liste des locataires d'une autre maison située au coin des rues du Paris et Saint-Pierre-aux-Boeufs. On y fait état, outre d'un atelier de tailleur dont le propriétaire occupe 3 pièces, avec cave, écurie et grenier (10 liv. 8 s. de loyer par an), d'une pièce en bas avec cave (112 s. de loyer), d'une autre pièce à l'étage supérieur (64 s. de loyer), de cinq pièces, louées à cinq personnes différentes (à 48 s. de loyer) et d'une petite pièce «sans cheminée» (16 s. de loyer). Ainsi, cette maison était-elle habitée par neuf locataires.

Les maisons de rapport ⁶⁹ où logeaient plusieurs locataires n'étaient point rares dans le Paris médiéval ⁷⁰. Les ordonnances royales définissant les obligations du guet évoquent, parmi les arguments majeurs, la nécessité de veiller à ce que les loca-

⁶⁴ Ph. Dollinger, *op. cit.*, p. 39; R. Mols, *op. cit.*, t. I, p. 324. Voir aussi, sur les différences de constructions entre les villes de l'Europe continentale et celles de l'Europe du Sud: J. Heers, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Aspects économiques et sociaux*, Paris 1963, pp. 209 sqq.

⁶⁵ R. Mols, *op. cit.*, t. I, pp. 324, n. 4. Paris aurait compté, en 1684, 23 140 maisons.

⁶⁶ Archives de l'Assistance Publique à Paris, *Comptes de l'Hôtel-Dieu*, reg. 6, fol. 6v, 21, 25 etc.

⁶⁷ *Ibidem*, fol. 21.

⁶⁸ E. Coyecque, *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Age. Histoire et documents*, t. I, Paris 1891, Appendice I, p. 266 (1505).

⁶⁹ Archives Nationales, JJ 154, n. 499, fol. 285v (1399): «plusieurs louages et chambres a louer pour mesnagers, près de l'Église Saint-André-des-Arts» (le document fait mention d'une femme de chambre qui y habitait).

⁷⁰ Voir aussi F. Lehoux, *op. cit.*, p. 127.

taires ne quittent pas leur maison à la dérobée, sans avoir acquitté le loyer ⁷¹ (de tels cas furent en effet très fréquents)⁷². Lorsqu'un sergent du Châtelet dut trouver un logement pour son amie, qui avait quitté son mari, il la fit loger justement dans une «chambre louée», rue de la Huchette d'abord, puis rue Saint-Denis-de-la-Chartre ⁷³. A la fin du XIV^e et au début du siècle suivant, Nicolas Flamel, l'un des plus riches bourgeois de Paris, dont on disait qu'il devait sa fortune à l'exploitation des secrets d'alchimie, entreprit, à une vaste échelle, la construction des maisons de rapport dont les étages d'en bas étaient occupés par des artisans et les étages supérieurs, par toute sorte de salariés pauvres ⁷⁴. Nous connaissons le plan de l'une de ces maisons, située rue Montmorency ⁷⁵ (elle existe encore de nos jours); elle compte, outre le rez-de-chaussée, trois ou quatre étages.

On peut m'objecter que certains des faits que j'évoque ici appartiennent au siècle suivant; cela est vrai mais ce fut précisément une période de baisse de la population de Paris où, de nombreuses maisons demeurant vides, aucun stimulant ne favorisa la construction des grandes maisons de rapport.

N'est-il donc par permis de conclure, de tout ce qui précède, que les maisons d'habitation à Paris, au XIV^e siècle, étaient plus élevées que dans les autres villes ⁷⁶ et que ces maisons à plusieurs étages ⁷⁷ étaient habitées par plusieurs familles?

On pourrait m'objecter aussi que les exemples cités plus haut procèdent des secteurs particuliers de l'espace urbain, où la concentration de la population pauvre est exceptionnelle. De tels doutes sont en effet justifiés, tant que l'on ne connaîtra pas, à base de recherches suffisamment représentatives, l'évolution des parcelles urbaines dans les différents quartiers de Paris. J'estime toutefois que ces exemples ne constituent pas des cas isolés et exceptionnels — ils sont tirés en effet de sources de type courant — et qu'il s'agirait plutôt de ne pas perdre de vue la différenciation de la densité entre les terrains à forte concentration d'habitants et les terrains à

⁷¹ Ordonnances des rois de France, t. III, p. 668.

⁷² *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 192, fait même était de 24 000 (!) maisons abandonnées à Paris, en 1423. Voir les lamentations du propriétaire d'une maison au cours du procès qui fut intenté en 1432: — Ch. Desmaze, *Le Châtelet de Paris*, Paris 1870, pp. 220 sqq. Dans la liste des loyers citée plus haut, se trouvent également des remarques telles que: «s'en alla sans payer» (Archives de l'Assistance Publique, *Comptes de l'Hôtel-Dieu*, 1430); il y est question aussi d'un dû perçu après la mort, à l'Hôtel-Dieu, d'une femme qui avait logé dans une des maisons appartenant au même hôpital (*ibidem*, 1433).

⁷³ Roman d'amour de la femme d'un maître mégissier dont son amant a été un temps l'apprenti: Archives Nationales, JJ 154, n. 528 (lettre de remission, 1400).

⁷⁴ Abbé Villain, *Histoire critique de Nicolas Flamel et de Pernelle sa femme*, Paris 1761, pp. 142 sqq. 190. Leroux de Lincy, L. M. Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris 1867, pp. 233 sq., 456 sqq.

⁷⁵ M. Aubert, *La maison dite de Nicolas Flamel, rue Montmorency, à Paris*, Caen 1912.

⁷⁶ Remarquons à ce propos que c'est sans doute le plâtre extrait des carrières de la région parisienne qui servit de matériau de construction: M. Poëte, *op. cit.*, t. II, Paris 1927, p. 196.

⁷⁷ A. Jourdan, *Le quartier des Halles à Paris*, Positions des thèses de l'École des Chartes, 1933, fait état, pour ce quartier, de bâtiments à plusieurs étages, ainsi que d'une grande densité des constructions et d'un nombre minime de jardins; il est compréhensible que le quartier des Halles fût de ceux dont les constructions étaient les plus serrées.

population «rarefiée». Il en va ainsi de tous les centres urbains et je serais porté à voir le trait particulier de l'évolution démographique et géographique de Paris, dans la très forte prédominance de ces premiers.

Il paraît utile d'évoquer à ce propos un exemple extrême, celui de la population de Venise, au XVI^e siècle⁷⁸. La densité de population y atteint en l'occurrence 320 à 370 habitants à l'hectare de superficie globale et 680 à 750, à l'hectare de superficie bâtie. Mais ces chiffres moyens dissimulent une différenciation très prononcée, selon les quartiers. C'est ainsi que, en divisant la ville en trois zones concentriques, nous obtenons, pour la zone centrale, couvrant 27 ha de terrains bâtis, une densité moyenne de population dépassant 1 000 habitants à l'hectare.

L'agglomération urbaine sur la rive droite de la Seine, et surtout sa partie en deçà des murs de Philippe-Auguste⁷⁹, semble s'approcher de la limite extrême de la densité de population.

On peut se demander, quelles étaient les circonstances qui avaient imprimé une pareille orientation à l'évolution de la ville et comment s'était formée une aussi forte concentration de la population. Il semble que le développement démographique de la ville en offre, par lui-même, certaines explications. Lorsque, en 1190 et 1210, des murs furent élevés sur les deux rives de la Seine, la ville, qui s'entassait jusque-là dans la cité avec son faubourg marchand et artisanal situé sur la rive droite, s'élargit considérablement, embrassant 252 ha de superficie. Les nouveaux terrains se couvrent de constructions de plus en plus denses; Philippe-Auguste adresse un appel aux propriétaires des vignes et des champs situés sur ces territoires, les invitant à louer leurs terrains aux fins de construction ou à y construire eux-mêmes afin que toute la ville paraisse, entre ses murs, remplie de maisons⁸⁰. A la fin du XII^e siècle, les territoires entourés des murs de Philippe-Auguste⁸¹ était habités, semble-t-il, par environ 50 000 personnes⁸². Au cours du XIII^e siècle, la population de Paris a plus que triplé. Les terrains vagues, à l'intérieur des murs, se couvrirent rapidement de maisons et, quand la densité de population atteignit l'extrême limite, des concentrations urbaines surgirent aussi hors des murs. L'enceinte des murs, devenue trop

⁷⁸ D. Beltrami, *Storia delle popolazione di Venezia dalla fine del secolo XVI alla caduta della Repubblica*, Padova 1954, pp. 36 sqq., 43 sqq.

⁷⁹ On peut, du reste, citer ici également l'exemple d'un «ostel» à Saint-Martin-des-Champs où, en 1377 habite une mère avec trois enfants adultes (deux fils et une fille) et 7 «vallez» (dont encore un fils, le plus jeune sans doute) et une femme de chambre, ce qui fait 12 personnes: Registre criminel de Saint-Martin-des-Champs, dans L. Tanon, *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris*, Paris 1883, pp. 500 sq.

⁸⁰ L'information nous vient par Philippe le Breton: «*Philippus rex magnanimus totam Parisius in circuitu circumsepit a parte australi usque ad Sequanam fluvium ex utroque parte, maximum terre amplitudinem infra murorum ambitum concludens et possessores agrorum et vinearum compellans ut terras illas et vineas ad edificandum in eis novas domos habitatoribus locarent, vel ipsimet novas ibidem domos constituerent, ut tota civitas usque ad muros plena domibus videretur*» (édition Delaborde, I, p. 240. — Cité d'après A. Friedmann, *op. cit.*, p. 231, n. 2.).

⁸¹ L. Halphen (*Paris sous les premiers Capétiens [967 - 1223]*, Paris 1909) reproduit le plan et la topographie de cette partie de l'enceinte.

⁸² M. Roblin, *Cités ou citadelles? Les enceintes du Bas-Empire d'après l'exemple de Paris*, «Revue des Études Anciennes», t. LIII, 1951, p. 310.

étroite sera désormais un facteur de compression, forçant à serrer les constructions et à y entasser les habitants. Le caractère de tout l'habitat de Paris en sera marqué, même quand de nouveaux terrains, situés sur la rive droite, se trouveront enclos dans la nouvelle enceinte ⁸³.

Voyons encore, pour un moment, l'étape suivante de l'évolution démographique de la ville — la densité de population à Paris au XVI^e siècle — qui ajoute, me semble-t-il, par retrospection un argument supplémentaire à nos développements. Là non plus, on ne peut s'attendre à des données sûres et dignes de foi, comme en témoigne notamment la discordance des chiffres cités par les contemporains. Les indications des ambassadeurs vénitiens, pourtant sensibles aux questions économiques et statistiques, sont, elles aussi, disparates: 300 000 habitants en 1492, 500 000 en 1545 et même 700 000, dans la seconde moitié du même siècle ⁸⁴! Il est donc difficile d'en retenir avec certitude des chiffres exacts mais il nous suffit en l'espèce de noter l'impression commune de ces ambassadeurs qui, bons connaisseurs de l'Europe de l'époque, tenaient Paris pour sa plus grande ville. A la fin du XVI^e siècle, l'Italien Pigafetta, qui séjourna à Paris au moment du siège de la ville par Henri IV, indique que celle-ci comptait en ces jours 200 000 habitants et qu'elle en aurait compté 400 000 avant les hostilités ⁸⁵. Dans la première moitié du XVII^e siècle, des commissaires qui procédèrent à un recensement, sur l'ordre du cardinal Richelieu, en arrivèrent aux chiffres de 20 000 à 30 000 maisons et de 412 000 à 415 000 habitants ⁸⁶; dans la seconde moitié du siècle, une enquête que le démographe et historien Louis Chevalier considère comme fort sérieuse, évalue la population de Paris à 400 000 - 450 000 habitants ⁸⁷.

Malgré la disparité des chiffres cités, il est ainsi permis d'estimer que la population de Paris atteignit, au cours du XVI^e siècle le nombre de 300 000. Or, si l'on admettait, pour le XIV^e siècle le chiffre de 50 000 ou même de 80 000 habitants, il nous faudrait expliquer à quel moment Paris aurait connu cette véritable «explosion démographique» qui eût multiplié sa population par quatre ou même par six?

⁸³ Ceci explique également le développement relativement faible des territoires entourés des murs de Paris, par rapport aux autres villes européennes, ce que Dollinger avait noté avec étonnement (*op. cit.*, p. 38).

⁸⁴ E. Levasseur, *La population française*, t. I, p. 190; J. C. Russell, *Late Ancient ...*, pp. 47 et 119; M. Poëte, *op. cit.*, t. II, p. 178. Dans un récit de 1577, nous trouvons une remarque intéressante relative à la difficulté d'établir le nombre de la population de Paris en raison des déménagements fréquents de ses habitants et d'un afflux continu d'étrangers (E. Levasseur, *op. cit.*, p. 190). De même, en 1559, sur «l'incertitude du nombre desdits marchands, gens et maîtres des métiers, qui augmente et diminue de pour a autre» (R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, t. I, Paris 1886, n. XVIII, p. 73).

⁸⁵ E. Levasseur, *op. cit.*, p. 190.

⁸⁶ R. Fage, *Une statistique de Paris en 1649*, «Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques», 1908; le document contenant les résultats du recensement ne porte pas de date; l'éditeur indique l'année 1649, alors que L. Chevalier (*Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris 1958, p. 203) donne, comme date du recensement, 1637. Pour une caractéristique générale de la situation d'avant le recensement, voir M. Poëte, *Paris devant la menace étrangère en 1636*, Paris 1916.

⁸⁷ L. Chevalier, *op. cit.*, p. 203.

Ce n'est, certes, pas au XV^e siècle où l'on se lamentait partout du dépeuplement de la ville, du vide béant de ses maisons abandonnées⁸⁸, du manque de main-d'oeuvre? On ne pourrait penser, en l'occurrence, qu'au tournant du XV^e et du XVI^e siècle⁸⁹, période d'un grand essor de la construction où Paris a vu se transformer en terrains à bâtir le territoire des anciens marais qui donneront au quartier son nom — le Marais⁹⁰. Remarquons cependant que cet essor de la construction est surtout le fait des milieux de la cour et de la riche bourgeoisie aspirant à des résidences plus amples et plus belles. En outre, les maisons parisiennes, construites en plâtre, avaient une durée limitée, qui imposait de fréquentes réparations mais aussi la construction de maisons nouvelles. L'essor du bâtiment, dans la première moitié du XVI^e siècle, était donc lié au développement de la ville, à sa reconstruction en style Renaissance et à l'accroissement régulier de sa population. Il n'y a point de place ici à une «explosion démographique».

Ainsi donc, si tout concourt, comme je le pense, à admettre la véracité du chiffre indiqué par le registre des feux de 1328, serais-je porté à chercher l'explication d'une si forte concentration d'habitants à Paris, avant tout, dans le développement de ses fonctions de capitale de la monarchie, fonctions politiques, économiques et culturelles, et ensuite, dans l'exceptionnelle densité de la population de toute la région parisienne⁹¹.

La structure économique de Paris ne rappelle en rien les grands centres de production artisanale dans le genre de villes flamandes ou italiennes.

L'éditeur des livres de la taille, K. Michaëlsson, déconseilla d'utiliser cette source pour les besoins de la statistique des métiers en soulignant que des conclusions fondées sur des noms tirant leur origine de professions et de métiers seraient bien fallacieuses⁹². Il a raison, certes, mais je pense que tout en nous gardant d'oublier les imperfections de cette source, nous pouvons néanmoins tenter d'en déduire certaines relations de nombres, en ne les considérant que comme l'indication de l'ordre de grandeur et en ne leur prêtant qu'une valeur relative. «Pelletier» ou «Boulangier», inscrits comme noms, pouvaient s'appliquer au métier de la personne, de son père

⁸⁸ Pour la baisse des loyers au XV^e siècle, voir: C. Couderc, *Les comptes d'un grand couturier parisien du XV^e siècle*, «Bulletin de la Société d'Histoire de Paris», t. XXXVIII, 1911, p. 123. De même: A. Lognon, *Paris sous la domination anglaise (1420 - 1436). Documents*, Paris 1878, n. CXXX, p. 278: «[...] pour le temps de ladicté requeste baillée, on avoit grand marchié de maisons plus de la moitié que au temps desditz baulx et prinses [...]».

⁸⁹ Louis XI a ouvert les portes de la ville à toutes sortes d'immigrants en leur promettant l'affranchissement des dettes etc. (E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières ...*, t. I, p. 545).

⁹⁰ M. Poëte, *Une vie de cité ...*, t. II, pp. 160 sqq., 190 sqq.

⁹¹ Du fait de l'état fort incomplet des recherches sur la région parisienne, ces territoires étaient considérés, pendant longtemps, comme peu peuplés; G. Fourquin (*La population de la région parisienne aux environs de 1328*, «Le Moyen Age», t. LXII, 1956, pp. 63 sqq.) apporta la preuve que cette opinion était fondée sur des données se rapportant à un territoire restreint et d'une densité de population particulièrement faible. Une confrontation rigoureuse de l'état des feux de 1328 avec d'autres sources permet de conclure que, pour la densité de sa population, la région parisienne occupait une des premières places en Europe.

⁹² K. Michaëlsson, *L'anthroponymie et la statistique*, dans: *Actes et mémoires du IV^e Congrès des Sciences Onomastiques*, Lund 1954, pp. 380 sqq.

ou grand'père, ils pouvaient aussi évoquer, mais plus rarement sans doute, quelque circonstance individuelle justifiant un tel surnom; mais ne sommes-nous pas en droit de supposer qu'en l'occurrence les erreurs éventuelles d'interprétation se neutralisent et se compensent mutuellement?

D'après la statistique que Gustave Fagniez⁹³ dressa, à partir du registre de 1300, les métiers suivants comptent plus de 100 contribuables: tisserands (360), pelletiers (338), cordonniers (267), orfèvres (251), savetiers (171), tailleurs (160), faiseurs de courroies (148), boulangers (122), couturiers (121), charpentiers (108).

Ces chiffres absolus sont évidemment trompeurs mais ils sont avant tout fragmentaires: il suffit de dire que le registre n'indique que 3 faiseuses d'aumônières, alors que le statut de cette corporation de 1301 est revêtu de 124 noms⁹⁴. Il est cependant caractéristique que les nombres des artisans appartenant aux métiers n'accusent pas de différences suffisamment grandes pour permettre d'attribuer à l'un de ces métiers une place prépondérante⁹⁵. Pour déterminer le caractère de la structure professionnelle de Paris, il est intéressant de comparer les données se rapportant à cette ville avec celles calculées pour Ypres et pour Francfort-sur-le-Main⁹⁶.

Branche de production	Pourcentage par rapport à l'ensemble de la population artisanale		
	Paris	Ypres	Francfort-sur-le-Main
Métiers de tissage	11,7	55,6	26,8
Métiers de cuir	14,9	3,8	5,3
Métiers de bâtiment	7,2	6,3	11,3
Orfèvres	4,8	0,5	0,3
Pelletiers	6,4	0,2	2,2

Les deux villes choisies pour la comparaison sont considérées, dans les recherches sur la population urbaine du Moyen Age, comme deux villes-types classiques: Ypres, en tant que centre de production spécialisée destinée à un commerce d'exportation, et Francfort, en tant que centre urbain moyen dont l'artisanat approvisionne

⁹³ G. Fagniez, *op. cit.*, pp. 7 sqq.

⁹⁴ R. de Lespinasse, *op. cit.*, t. III, p. 9; il s'agit, il est vrai, d'un cas particulier, parce que c'est un métier féminin.

⁹⁵ R. Gourmelon, *L'industrie et le commerce de draps à Paris du XIII^e au XVI^e siècle*, Positions des thèses de l'École des Chartes, 1950; l'auteur y présente le développement de la draperie parisienne mais, comme il semble résulter de la brève analyse de l'ouvrage, seule publiée jusqu'à présent, les métiers qui avaient fait preuve d'un vrai essor étaient avant tout ceux de finition des draps et de teinturerie. Nous savons, par contre, toujours fort peu du développement des métiers de transformation des cuirs, des fourrures et des métaux précieux qui étaient la spécialité de Paris.

⁹⁶ J'ai calculé les données pour Ypres d'après H. Pirenne, *Les dénombrements de la population d'Ypres au XV^e siècle (1412 - 1506)*. Contribution à la statistique sociale du Moyen Age, dans: *Histoire économique de l'Occident médiéval*, Desclée de Brouwer 1951, pp. 479 sqq., pour Francfort d'après K. Bücher, *Die Bevölkerung von Frankfurt am Main im XIV. und XV. Jahrhundert*. *Social-statistische Studien*, Tübingen 1886, pp. 141 sqq., et pour Paris d'après G. Fagniez, *op. cit.*, pp. 7 sqq. Dans tous les trois cas, nous prenons pour base du calcul les catégories productives de la population, en excluant donc selon la division de Bücher, les groupes X - XV (le commerce, l'art, etc.) et, selon la liste de Fagniez, les épiciers, les fariniers, les merciers, mais en conservant les drapiers.

le marché local. Dans ce contexte, la différence de la situation de Paris est frappante. Si l'on voulait lui trouver des points de convergence avec l'une des deux villes citées, ce serait plutôt avec la situation de Francfort qu'il faudrait le mettre en parallèle. Aucune branche de production n'occupe à Paris une place privilégiée. On peut penser, semble-t-il, à la lumière de cette confrontation, que la production artisanale de Paris est destinée à couvrir avant tout les besoins de la consommation locale. Toutefois, c'est un marché local très particulier, caractérisé par une forte demande d'objets de luxe comme en témoignent les données relatives au nombre des pelletiers et des orfèvres.

Mais je ne pense pas que tout cela contredise, comme le veut Philippe Dollinger, la thèse soutenant que Paris avait une population nombreuse. Dans la société pré-industrielle, les villes à production artisanale spécialisée ne furent pas parmi les plus grandes. Atteignant des dimensions importantes pour l'époque, elles dépassèrent rarement 25 000 habitants. Paris fut incontestablement, au XIV^e siècle, tout à la fois un centre commercial d'une grande importance et qui prenait de l'envergure à mesure de la disparition des foires de Champagne ⁹⁷, un port fluvial animé, un centre d'opérations financières et de crédit ⁹⁸ et un centre de production artisanale d'un assortiment étonnant. On ne pourra pas comprendre l'essor démographique de Paris sans saisir les multiples connexions entre le caractère et l'importance de sa vie économique et la variété de ses fonctions sociales. Dans l'Occident médiéval, il est difficile de trouver un cas comparable à la capitale de la monarchie française. Londres assume les fonctions d'une capitale politique sous sa forme primaire. Rappelons d'ailleurs les différences de grandeur des deux monarchies: l'Angleterre comptait 2,2 millions d'habitants ⁹⁹ alors que la France, dans ses frontières de l'époque, en comptait 13,4 millions, selon Russel, ou 16 millions, selon Lot ¹⁰⁰.

Les fonctions de Paris en tant que capitale, embrassaient non seulement le domaine administratif mais aussi les domaines ecclésiastique et intellectuel. La célébrité des écoles de la montagne Sainte-Geneviève, attira sur la rive gauche de la Seine un nombre d'étudiants toujours croissant et à leur suite vinrent s'y installer

⁹⁷ R. H. Bautier, *Les foires de Champagne, Recherches sur une évolution historique, Recueils de la Société Jean Bodin, V: La foire*, Bruxelles 1953, p. 144.

⁹⁸ A. Terroine, *Recherches sur la bourgeoisie parisienne au XIII^e siècle*, Positions des thèses de l'École des Chartes, 1940, pp. 107 sqq. (l'analyse d'une étude non encore publiée) et, du même auteur, *Gandoufle d'Arcelles et les compagnies placentines à Paris*, «Annales d'Histoire Sociale», t. VII, 1945, pp. 54 sqq.; t. VIII, 1945, pp. 53 sqq.

⁹⁹ J. C. Russell, *British Medieval Population*, Albuquerque 1948, p. 142.

¹⁰⁰ J. C. Russel, *Late Ancient ...*, pp. 69 sq., tente d'établir un rapport fixe entre le nombre des habitants d'une capitale et celui de la population de tout le pays. Or, dans le cas de Paris, l'auteur se heurte à une difficulté de taille: soucieux tout à la fois de défendre le chiffre de 21 000 feux qu'il soutient pour Paris et sa thèse selon laquelle la capitale d'un pays réunissait, au Moyen Age, 1,5% de sa population, il affirme que Paris n'était que la capitale du pays de langue d'oïl, comme Toulouse était la capitale du pays de langue d'oc, etc. S'il voulait en effet, s'en tenir à son propre coefficient, il arriverait, pour la capitale d'un pays comptant 13 millions d'habitants, au chiffre précisément, de plus de 200 000!

divers métiers travaillant pour les besoins d'un milieu intellectuel, l'administration universitaire et une foule de domestiques.

Aucune autre ville de l'Europe médiévale n'assume, à une telle échelle, autant de diverses fonctions — politiques, administratives et intellectuelles. L'importance économique de Paris, qui ne cesse de croître, surtout en matière de commerce et d'opérations de crédit, est étroitement liée aux fonctions, nombreuses et complexes, que lui impose son rôle de capitale. C'est dans ces conditions précisément que, d'une part, les métiers à caractère de service et, de l'autre, la production des objets de luxe se taillent une place de choix dans la structure économique de l'artisanat parisien ¹⁰¹; les milieux féodal, universitaire et bourgeois leur assuraient un marché vaste et durable ¹⁰².

Les développements présentés ci-dessus constituent une tentative de polémique contre une thèse qui est en cours de se fixer dans les recherches; aussi sont-ils exposés dans l'ordre des assertions allégués par les partisans de cette thèse. Les arguments que nous leur opposons ici peuvent être résumés de la manière suivante:

1. Dans l'état actuel des recherches, les livres de taille parisiens, datant de la fin du XIII^e siècle ne peuvent pas servir de base pour établir le nombre total de la population de la ville.

2. Aucune raison heuristique ne justifie le rejet de la véracité de l'état des feux de 1328:

3. Le nombre d'habitants particulièrement élevé du Paris médiéval tient à des conditions qui sont exceptionnelles par rapport aux autres villes européennes:

a) la très forte densité de population de toute la région parisienne,

b) la conjonction très particulière des fonctions de capitale politique, de centre de vie universitaire, de centre de commerce et d'opérations de crédit,

c) la structure économique spécifique de l'artisanat,

d) les particularités de l'évolution topographique de la ville (enceinte étroite des murs urbains) et de la structure de son habitat (maisons à plusieurs étages, forte densité d'habitants par logement).

¹⁰¹ Nous retrouvons les mêmes métiers favorisés dans la structure professionnelle de Paris au XVIII^e siècle: A. Daumard, F. Furet, *Structure et relations sociales à Paris au XVIII^e siècle*, Paris 1961, pp. 45, 49.

¹⁰² Notons encore, par souci d'exactitude, ce que relatent les chroniques de Godefroy de Paris (édition Buchon, p. 195, v. 5459) et de Jean de Saint Victor (H. Géraud, *op. cit.*, p. 199) à propos de l'accueil des hôtes anglais, en 1313: lorsque, à cette occasion, le roi passait en revue les habitants de Paris aptes à porter les armes, il se présenta 20 000 hommes à cheval et 30 000 à pied; ces chiffres surtout celui d'hommes armés à cheval, sont accueillis avec un scepticisme compréhensible. Remarquons toutefois qu'en 1465, le chroniqueur parisien parle de 50 000 habitants de la ville aptes au combat (G. Fagnier, *Journal parisien de Jean Maupoint*, «Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris», VI, 1878, p. 84), et en 1467, de 28 000 à 30 000 d'hommes armés, réunis dans les bannières qui viennent d'être créées (*ibidem*, p. 104). Dans le même ordre d'idées, on peut citer encore le propos ironique d'un prélat parisien, nommé archevêque d'Embrun, et qui disait que tout son diocèse n'embrassait pas plus d'âmes fidèles que la seule paroisse parisienne de Saint-Germain-d'Auxerrois, qui en comptait 40 000 (A. Friedmann, *op. cit.*, p. 296): en effet, en essayant de calculer le nombre de la population de chacune des paroisses parisiennes, d'après l'état de feux de 1328, on obtient pour la paroisse en question 33 240 habitants (*ibidem*, p. 246).

On a dit, à propos du nombre de la population de Paris, qu'en acceptant, pour la première moitié du XIV^e siècle, un chiffre d'habitants dépassant 200 000, on admettrait un monstre démographique. Cela est vrai; dans la période préindustrielle, on ne trouvera des cas analogues que dans les grandes villes de l'Orient (qui furent, elles aussi, des métropoles politiques!)¹⁰³. L'étonnement, face au monstre, conduit d'habitude l'historien à rejeter celui-ci, au nom du bon sens. J'estime toutefois que l'on pourrait également essayer de le comprendre, en étudiant l'évolution de la topographie parisienne, le caractère de la parcelle urbaine, les sources et les voies de l'afflux de la population vers Paris et, finalement, l'organisation et le caractère de l'approvisionnement de la ville¹⁰⁴.

(Traduit par Roman Kornecki)

¹⁰³ G. Sjöberg, *The Preindustrial City*, Glencoe 1960, pp. 80 sqq. J. C. Russel, *Late Ancient...*, réduit aussi les nombres des habitants des métropoles de l'Antiquité et du haut Moyen Age, en admettant, par exemple, 150 000 habitants pour Constantinople (p. 66) mais H. G. Beck (*Konstantinopol. Zur Sozialgeschichte einer frühmittelalterliche Hauptstadt*, «Byzantinische Zeitschrift», t. LVIII, 1965, pp. 11 sqq.) en arrive, pour cette ville, à l'époque de son plus grand essor, c'est-à-dire au VI^e siècle au chiffre de 500 000 habitants.

¹⁰⁴ Je n'ai pas pu rendre compte dans cet article (paru en polonais dans «Przegląd Historyczny», vol. LVIII, 1967) d'une mise au point récente de R. Cazelles, *La Population de Paris avant la Peste Noire*, «Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres», novembre-décembre 1966, pp. 539 - 550, qui arrive aussi à la conclusion «qu'il paraît difficile d'envisager pour Paris un nombre d'habitants inférieure à 200 000».